



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) – FINAGECO

Dernière mise à jour : 26 Septembre 2026

FINAGECO est une solution numérique professionnelle développée par **Monsieur Enock Rodrigue DEKENOU**, destinée à accompagner les établissements d'enseignement dans la digitalisation, la gestion, l'organisation, le suivi et le pilotage de leurs activités administratives, scolaires et financières.

Conçue comme une solution intégrée de gestion et de pilotage, FINAGECO met à la disposition des établissements et de leurs utilisateurs autorisés un environnement numérique permettant notamment de centraliser les informations relatives aux apprenants, aux parents ou responsables légaux, aux enseignants et au personnel, de faciliter le suivi de la scolarité, d'améliorer la gestion administrative et financière et de produire des informations utiles à la prise de décision.

FINAGECO a vocation à contribuer à la modernisation des pratiques de gestion des établissements d'enseignement à travers des outils numériques adaptés à leurs besoins opérationnels.

Les présentes **Conditions Générales d'Utilisation**, ci-après dénommées « **CGU** », définissent les conditions, modalités, droits et obligations applicables à l'accès et à l'utilisation de la plateforme FINAGECO ainsi qu'aux services qui y sont associés.

L'utilisation de FINAGECO implique l'acceptation pleine, entière, expresse et sans réserve des présentes CGU.

Toute personne accédant à FINAGECO ou utilisant ses services reconnaît avoir pris connaissance des présentes dispositions et s'engage à les respecter.

Article 1 : DÉFINITIONS

Aux fins des présentes CGU, les termes ci-après ont la signification suivante :

« **FINAGECO** » : Désigne la plateforme numérique de gestion et de pilotage des établissements d'enseignement, ainsi que l'ensemble de ses interfaces, applications, logiciels, bases de données, fonctionnalités, services et composants techniques associés.

« **Développeur et Éditeur** » : Désigne **Monsieur Enock Rodrigue DEKENOU**, concepteur et développeur de FINAGECO, responsable de la conception, du développement, de l'évolution et de la mise à disposition de la plateforme, sous réserve des informations légales et de la structure juridique éventuellement constituée pour l'exploitation commerciale de FINAGECO.

« **Établissement** » : Désigne toute école, établissement d'enseignement, structure éducative ou organisation ayant souscrit ou bénéficiant des services proposés par FINAGECO.

« **Établissement Client** » : Désigne tout établissement ayant formellement souscrit à une offre ou à un abonnement FINAGECO.

« **Utilisateur** » : Désigne toute personne physique autorisée par un Établissement Client à accéder à FINAGECO et à utiliser les fonctionnalités correspondant à son profil.

« **Administrateur** » : Désigne la personne habilitée par l'Établissement Client à administrer son espace FINAGECO, notamment à créer, modifier, désactiver ou supprimer les comptes utilisateurs et à gérer leurs droits d'accès.

« **Compte** » : Désigne l'espace numérique personnel ou professionnel permettant à un utilisateur dûment authentifié d'accéder aux fonctionnalités qui lui sont attribuées.

« **Données** » : Désigne l'ensemble des informations saisies, importées, enregistrées, générées ou traitées dans FINAGECO dans le cadre de son utilisation.

« **Services** » : Désigne l'ensemble des fonctionnalités, outils, modules et prestations proposés par FINAGECO.

Article 2 : OBJET DES CGU

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir le cadre juridique, technique et fonctionnel applicable à l'utilisation de FINAGECO.

Elles déterminent notamment :

- les conditions d'accès et d'utilisation de la plateforme ;
- les modalités de création et de gestion des comptes ;
- les droits et obligations du Développeur et Éditeur ;
- les droits et obligations des établissements utilisateurs ;
- les règles relatives à la gestion des utilisateurs et des habilitations ;
- les conditions relatives à la sécurité et à la confidentialité des données ;
- les règles applicables aux données scolaires, administratives et financières ;
- les conditions de suspension ou de restriction d'accès ;
- les règles relatives à la propriété intellectuelle ;
- les conditions de disponibilité et de maintenance ;
- les règles relatives à la responsabilité des parties.

Les présentes CGU constituent le cadre général applicable à l'utilisation de FINAGECO.

Article 3 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'accès à FINAGECO et l'utilisation de tout ou partie de ses fonctionnalités sont subordonnés à l'acceptation préalable des présentes CGU.

Lors de la création d'un compte, de la souscription à un Service ou de toute première utilisation nécessitant une authentification, l'utilisateur ou le représentant dûment habilité de l'établissement reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGU et les accepter.

Lorsque la plateforme prévoit une case d'acceptation, la validation de celle-ci constitue une manifestation expresse de l'acceptation des présentes CGU.

Toute personne qui refuse les présentes CGU doit s'abstenir d'utiliser FINAGECO.

Article 4 : PRÉSENTATION ET FINALITÉ DE FINAGECO

FINAGECO est une solution numérique professionnelle destinée à faciliter la gestion et le pilotage des établissements d'enseignement.

Selon les fonctionnalités disponibles et la formule souscrite, FINAGECO peut notamment permettre :

- la gestion des établissements ;
- la gestion des apprenants ;
- la gestion des parents et responsables légaux ;
- la gestion des enseignants et du personnel ;
- la gestion des inscriptions et réinscriptions ;
- le suivi de la scolarité ;
- la gestion des classes et groupes pédagogiques ;
- la gestion des emplois du temps ;
- le suivi des présences, retards et absences ;

- la gestion des évaluations, notes et résultats ;
- la production de bulletins et documents scolaires ;
- la gestion des frais de scolarité ;
- l'enregistrement et le suivi des paiements ;
- l'édition de reçus ;
- le suivi des créances et du recouvrement ;
- le suivi de la trésorerie ;
- la préparation et le suivi budgétaire ;
- la production de rapports administratifs, scolaires et financiers ;
- la communication entre l'établissement, les parents, les apprenants et les autres utilisateurs autorisés.

Cette liste est indicative et non exhaustive.

Les fonctionnalités peuvent être ajoutées, modifiées, améliorées ou supprimées en fonction de l'évolution de FINAGECO.

Certaines fonctionnalités peuvent être accessibles uniquement selon la formule d'abonnement, le type d'établissement ou les droits attribués à l'utilisateur.

Article 5 : SOUSCRIPTION ET CRÉATION DU COMPTE ÉTABLISSEMENT

L'utilisation des fonctionnalités professionnelles de FINAGECO peut nécessiter la création préalable d'un compte établissement.

La personne procédant à l'inscription déclare disposer de l'autorité ou de l'habilitation nécessaire pour représenter l'établissement concerné.

L'établissement s'engage à communiquer des informations :

- exactes ;
- complètes ;
- sincères ;
- vérifiables ;
- actualisées.

L'établissement est responsable de l'exactitude des informations communiquées à FINAGECO.

Toute modification affectant les informations administratives de l'établissement doit être signalée ou mise à jour dans les meilleurs délais.

Le Développeur et Éditeur peut demander tout justificatif nécessaire à la vérification de l'identité, de l'établissement ou de l'autorité de la personne procédant à l'inscription.

Article 6 : GESTION DES UTILISATEURS ET DES DROITS D'ACCÈS

FINAGECO permet à l'établissement de créer plusieurs profils d'utilisateurs en fonction des fonctions, responsabilités et besoins opérationnels de chacun.

Les droits d'accès peuvent notamment être différenciés selon les profils suivants :

- promoteur ou responsable de l'établissement ;
- directeur ;
- secrétaire ;
- comptable ;
- censeur ;
- surveillant ;
- enseignant ;
- parent ou responsable légal ;
- apprenant ;

- tout autre profil autorisé par l'établissement.

L'administrateur de l'établissement est responsable de l'attribution, de la modification et de la suppression des droits d'accès des utilisateurs relevant de son établissement.

Les droits doivent être attribués conformément aux fonctions réelles de chaque utilisateur et selon le principe du niveau d'accès nécessaire à l'exercice de ses missions.

L'Établissement Client doit immédiatement désactiver ou faire désactiver tout compte devenu inutile, notamment en cas de départ, de changement de fonction ou de cessation de collaboration d'un utilisateur.

Article 7 : IDENTIFIANTS ET SÉCURITÉ DES COMPTES

Chaque utilisateur est personnellement responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion.

Les identifiants sont personnels et confidentiels. Ils ne doivent être communiqués, prêtés ou cédés à un tiers.

L'utilisateur s'engage notamment à :

- conserver ses identifiants de manière strictement confidentielle ;
- utiliser un mot de passe suffisamment sécurisé ;
- ne pas permettre à un tiers d'utiliser son compte ;
- se déconnecter après utilisation lorsque cela est nécessaire ;
- signaler immédiatement toute suspicion de compromission de son compte.

Toute opération effectuée à partir d'un compte régulièrement authentifié pourra être considérée comme ayant été réalisée par le titulaire du compte, sous réserve des dispositions légales applicables et des vérifications éventuellement effectuées.

Article 8 : RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT SUR LES DONNÉES

L'Établissement Client demeure responsable des données qu'il saisit, importe, modifie, transmet ou met à disposition dans FINAGECO.

Il lui appartient notamment de s'assurer :

- de la licéité des données communiquées ;
- de leur exactitude ;
- de la légitimité de leur collecte ;
- de l'existence des autorisations ou bases légales nécessaires ;
- du respect des droits des personnes concernées ;
- de la conformité de leur utilisation avec les lois et règlements applicables.

FINAGECO constitue une solution technique permettant à l'établissement de gérer et d'exploiter ses informations conformément aux fonctionnalités proposées.

L'établissement s'interdit d'utiliser FINAGECO pour enregistrer ou transmettre des informations dont la collecte, l'utilisation ou la conservation serait contraire à la réglementation applicable.

Article 9 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

FINAGECO peut traiter des données à caractère personnel nécessaires à la fourniture de ses Services.

Ces données peuvent notamment concerner :

- les apprenants ;
- les parents ou responsables légaux ;
- les enseignants ;
- le personnel administratif ;

- les responsables des établissements ;
- les utilisateurs de la plateforme.

Les données traitées peuvent notamment comprendre des données d'identification, des coordonnées, des informations scolaires, des informations relatives à la scolarité, des données administratives et, lorsque les fonctionnalités concernées le justifient, des informations financières liées à la gestion de la scolarité.

Les traitements sont réalisés conformément à la réglementation applicable en République du Bénin.

FINAGECO met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées destinées à assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données traitées.

Les modalités détaillées relatives à la collecte et au traitement des données personnelles sont précisées dans la **Politique de confidentialité FINAGECO**.

Article 10 : CONFIDENTIALITÉ

Le Développeur et Éditeur s'engage à préserver la confidentialité des informations auxquelles il accède dans le cadre de la conception, de l'exploitation, de la maintenance et de la fourniture des Services FINAGECO.

Les informations confidentielles ne peuvent être utilisées que pour les besoins :

- de la fourniture des Services ;
- de la maintenance ;
- de la sécurité ;
- du support technique ;
- de l'administration de la plateforme ;
- de l'amélioration des Services ;
- ou du respect d'une obligation légale ou réglementaire.

Les personnes intervenant pour le compte de FINAGECO et susceptibles d'accéder à des informations confidentielles sont tenues, selon leur qualité et leurs fonctions, à des obligations appropriées de confidentialité.

Article 11 : PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES DONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

Les données introduites dans FINAGECO par l'établissement ou pour son compte demeurent, sous réserve des droits des personnes concernées et des dispositions légales applicables, sous la responsabilité de l'établissement.

Le Développeur et Éditeur ne revendique aucun droit de propriété sur les données métier propres à l'établissement du seul fait de leur hébergement ou traitement dans FINAGECO.

L'établissement autorise toutefois FINAGECO à héberger, traiter, sauvegarder et techniquement exploiter ces données dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution des Services souscrits.

FINAGECO peut utiliser des données techniques, statistiques, agrégées et anonymisées à des fins d'amélioration de ses Services, de sécurité, de maintenance et de production de statistiques générales, sous réserve de la réglementation applicable.

Article 12 : SAUVEGARDE ET CONSERVATION DES DONNÉES

FINAGECO met en œuvre des mécanismes de sauvegarde et de sécurité adaptés à la nature de ses Services.

Toutefois, l'établissement reconnaît qu'aucun système informatique ne peut garantir un risque nul de perte, d'altération ou d'indisponibilité des données.

L'établissement demeure responsable de la conservation et de l'archivage des documents et informations dont il doit légalement assurer la conservation.

Lorsque des fonctionnalités d'export ou de téléchargement sont disponibles, l'établissement est invité à effectuer régulièrement les sauvegardes nécessaires à ses propres besoins administratifs et réglementaires.

Article 13 : SÉCURITÉ DE LA PLATEFORME

Le Développeur et Éditeur met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles destinées à protéger FINAGECO contre les accès non autorisés, les altérations, les destructions, les intrusions et autres incidents de sécurité.

Il est strictement interdit à tout utilisateur :

- de rechercher ou d'exploiter une faille de sécurité ;
- de tenter d'accéder à un compte qui ne lui appartient pas ;
- de contourner les mécanismes de sécurité ;
- d'introduire un programme malveillant ;
- de procéder à une extraction massive ou automatisée non autorisée ;
- de perturber volontairement le fonctionnement de la plateforme.

Toute vulnérabilité découverte doit être signalée à FINAGECO dans les meilleurs délais et de manière responsable.

Article 14 : DISPONIBILITÉ ET MAINTENANCE

FINAGECO s'efforce d'assurer la disponibilité et le bon fonctionnement de la plateforme dans des conditions normales d'utilisation.

Toutefois, l'accès peut être temporairement interrompu notamment en raison :

- d'opérations de maintenance ;
- de mises à jour ;
- d'améliorations techniques ;
- d'incidents de sécurité ;
- de défaillances des réseaux ou infrastructures externes ;
- de circonstances indépendantes de la volonté du Développeur et Éditeur ;
- d'un cas de force majeure.

Lorsque cela est raisonnablement possible, les opérations de maintenance susceptibles d'entraîner une interruption importante peuvent faire l'objet d'une information préalable.

Article 15 : ÉVOLUTION DES SERVICES

FINAGECO est une solution en constante évolution.

Le Développeur et Éditeur peut faire évoluer ses fonctionnalités, son interface, son architecture technique ou ses modalités de fonctionnement.

Ces évolutions peuvent notamment avoir pour objectif :

- l'amélioration de la sécurité ;
- l'amélioration de l'expérience utilisateur ;
- l'ajout de nouvelles fonctionnalités ;
- l'amélioration des performances ;
- l'adaptation aux besoins des établissements ;
- la conformité aux évolutions réglementaires.

Article 16 : CONDITIONS FINANCIÈRES ET ABONNEMENT

L'accès à certaines fonctionnalités de FINAGECO peut être soumis au paiement d'un abonnement ou de frais correspondant à la formule souscrite.

Les tarifs, modalités de paiement, périodes d'abonnement, éventuelles réductions et conditions de renouvellement sont présentés dans les documents commerciaux ou dans l'interface de souscription applicable.

L'établissement est tenu de respecter les échéances de paiement convenues.

En cas de défaut de paiement, FINAGECO peut, après information de l'établissement et conformément aux conditions contractuelles applicables, restreindre ou suspendre certains accès jusqu'à régularisation.

Les conditions financières détaillées peuvent faire l'objet de **Conditions Commerciales ou d'un Contrat d'Abonnement FINAGECO distinct des présentes CGU**.

Article 17 : SUSPENSION OU RESTRICTION D'ACCÈS

FINAGECO peut suspendre temporairement ou définitivement un compte lorsque cela est nécessaire notamment en cas :

- de violation des présentes CGU ;
- d'utilisation frauduleuse ;
- d'atteinte à la sécurité de la plateforme ;
- d'accès non autorisé ;
- d'utilisation illicite des Services ;
- de défaut de paiement dans les conditions prévues au contrat ;
- d'injonction ou d'obligation légale ou réglementaire.

Lorsque les circonstances le permettent, l'utilisateur ou l'établissement concerné est informé de la mesure prise et de ses motifs.

La suspension d'un compte pour des raisons de sécurité peut intervenir immédiatement lorsqu'elle est nécessaire pour protéger la plateforme, les utilisateurs ou les données.

Article 18 : UTILISATIONS INTERDITES

L'utilisateur s'interdit d'utiliser FINAGECO pour :

1. commettre ou faciliter une infraction ;
2. porter atteinte aux droits d'un tiers ;
3. transmettre des contenus illicites ou frauduleux ;
4. usurper l'identité d'une autre personne ;
5. accéder sans autorisation aux informations d'un autre établissement ou utilisateur ;
6. extraire ou reproduire massivement les données de la plateforme ;
7. décompiler, désassembler ou procéder à une rétro-ingénierie du logiciel, sauf dans les limites autorisées par la réglementation applicable ;
8. contourner les dispositifs techniques de protection ;
9. compromettre la disponibilité ou la sécurité des Services ;
10. utiliser FINAGECO à des fins étrangères à sa destination.

Toute violation peut entraîner la suspension ou la suppression du compte concerné, sans préjudice des éventuelles actions prévues par la loi.

Article 19 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

FINAGECO, son nom, son identité visuelle, ses logos, interfaces, logiciels, bases de données, textes, graphismes, fonctionnalités, algorithmes, éléments techniques et autres composants sont protégés par les dispositions applicables en matière de propriété intellectuelle.

La conception, le développement, l'architecture, le code, les interfaces et les fonctionnalités de FINAGECO constituent des éléments protégés dont les droits sont détenus ou exploités par **Enock Rodrigue DEKENOU**, sous réserve des droits éventuellement détenus par des tiers sur certains composants ou services utilisés.

Sauf autorisation écrite préalable, toute reproduction, représentation, adaptation, modification, distribution, extraction, commercialisation ou exploitation, totale ou partielle, de ces éléments est interdite.

L'utilisation de FINAGECO n'emporte aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice de l'utilisateur ou de l'établissement.

Article 20 : LIENS ET SERVICES DE TIERS

FINAGECO peut, lorsque cela est nécessaire à certaines fonctionnalités, intégrer ou proposer des liens, services ou solutions fournis par des prestataires tiers.

Ces services peuvent être soumis à leurs propres conditions générales et politiques de confidentialité.

Le Développeur et Éditeur ne saurait être tenu responsable des services ou contenus relevant exclusivement de ces tiers, sous réserve des responsabilités qui lui sont imposées par la réglementation applicable.

Article 21 : RESPONSABILITÉ DU DÉVELOPPEUR ET ÉDITEUR

FINAGECO met en œuvre les moyens raisonnables nécessaires à la fourniture de ses Services.

Toutefois, le Développeur et Éditeur ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant notamment :

- d'informations erronées saisies par l'utilisateur ;
- d'une mauvaise configuration des comptes ou droits d'accès par l'établissement ;
- de la communication volontaire ou involontaire d'identifiants ;
- d'une utilisation contraire aux présentes CGU ;
- d'une défaillance du matériel de l'utilisateur ;
- d'une interruption des réseaux de télécommunication ;
- d'un événement indépendant de sa volonté ;
- d'un cas de force majeure.

FINAGECO constitue un outil numérique d'assistance à la gestion et au pilotage. Les décisions administratives, pédagogiques, financières, comptables ou organisationnelles prises par l'établissement demeurent sous la responsabilité de celui-ci.

Article 22 : RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est responsable :

- de l'utilisation faite de son espace FINAGECO ;
- de la gestion de ses utilisateurs ;
- de l'attribution appropriée des droits d'accès ;
- de l'exactitude des informations saisies ;
- du respect des obligations légales qui lui incombent ;
- de la protection des identifiants de ses utilisateurs ;
- de l'utilisation conforme des données accessibles par l'intermédiaire de FINAGECO.

L'établissement doit notamment veiller à ce que chaque utilisateur n'accède qu'aux informations nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Article 23 : COMMUNICATIONS ET NOTIFICATIONS

FINAGECO peut communiquer avec les utilisateurs par différents moyens, notamment :

- notification dans la plateforme ;
- courrier électronique ;
- SMS ;
- téléphone ;

- tout autre moyen de communication associé au compte.

Ces communications peuvent notamment concerner :

- le fonctionnement du compte ;
- les Services ;
- la sécurité ;
- les opérations de maintenance ;
- les mises à jour ;
- les obligations contractuelles ;
- les informations administratives.

L'utilisateur est responsable de la mise à jour de ses coordonnées de contact.

Article 24 : COOKIES ET TECHNOLOGIES SIMILAIRES

FINAGECO peut utiliser des cookies ou technologies similaires nécessaires au fonctionnement, à la sécurité, à l'amélioration et à l'analyse de l'utilisation de la plateforme.

Lorsque la réglementation applicable l'exige, les modalités de dépôt, d'utilisation et de gestion des cookies sont présentées à l'utilisateur au moyen des mécanismes appropriés.

Article 25 : FORCE MAJEURE

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement échappant raisonnablement à son contrôle et présentant les caractéristiques de la force majeure au sens du droit applicable.

Peuvent notamment être concernés, selon les circonstances :

- catastrophes naturelles ;
- incendies ;
- pannes majeures d'infrastructure ;
- interruptions généralisées des réseaux ;
- actes de malveillance informatique d'une ampleur exceptionnelle ;
- décisions administratives ;
- événements similaires indépendants de la volonté de la partie concernée.

Article 26 : MODIFICATION DES PRÉSENTES CGU

Le Développeur et Éditeur se réserve le droit de modifier les présentes CGU afin de tenir compte notamment :

- de l'évolution des Services ;
- de l'évolution technique de FINAGECO ;
- des exigences de sécurité ;
- de l'évolution de la réglementation ;
- de l'évolution de l'organisation ou des pratiques de FINAGECO.

La version applicable est celle publiée sur la plateforme à la date de l'utilisation des Services, sous réserve des dispositions particulières applicables aux contrats déjà souscrits.

Lorsqu'une modification substantielle le justifie, FINAGECO peut en informer les utilisateurs par tout moyen approprié.

Article 27 : DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le **droit applicable en République du Bénin**.

Elles sont interprétées conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin, notamment aux dispositions applicables en matière de services numériques, de protection des données à caractère personnel, de propriété intellectuelle et de contrats.

Article 28 : RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de difficulté relative à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGU, les parties s'efforcent prioritairement de rechercher une solution amiable.

Toute réclamation peut être adressée à FINAGECO par les moyens de contact officiels communiqués sur la plateforme.

À défaut de règlement amiable, le différend pourra être soumis aux juridictions compétentes conformément au droit applicable en République du Bénin.

Article 29 : INDÉPENDANCE DES CLAUSES

Si une disposition des présentes CGU était déclarée nulle, illégale ou inapplicable, les autres dispositions demeureront pleinement applicables.

Les parties s'efforceront, dans la mesure du possible, de remplacer la disposition concernée par une disposition valide produisant un effet juridique et économique aussi proche que possible de celui initialement recherché.

Article 30 : DOCUMENTS CONTRACTUELS COMPLÉMENTAIRES

Les présentes CGU constituent le cadre général applicable à l'utilisation de FINAGECO.

Elles peuvent être complétées, lorsque cela est nécessaire, par :

- une Politique de confidentialité ;
- une Politique relative aux cookies ;
- des Conditions Commerciales ;
- un Contrat d'Abonnement ;
- une Charte de sécurité ;
- une Convention de sous-traitance des données ;
- des conditions particulières applicables à certains Services ;
- tout autre document contractuel expressément intégré à la relation entre FINAGECO et l'Établissement Client.

En cas de contradiction entre plusieurs documents contractuels, les règles de priorité prévues dans le contrat ou les conditions particulières concernées s'appliquent.

Article 31 : IDENTIFICATION ET CONTACT

La plateforme **FINAGECO** est développée par :

ENOCK RODRIGUE DEKENOU : Qualité : Développeur et Éditeur de FINAGECO

Adresse professionnelle : Quartier ZOGBADJE, ABOMEY-CALAVI, Bénin

Téléphone : (+229) 01 90 47 95 12 / 01 47 36 13 47

E-mail professionnel : finagecoinfo@gmail.com

Site web : [À COMPLÉTER]

Pour toute question relative à FINAGECO, aux présentes CGU, à la sécurité ou à l'utilisation des Services, l'utilisateur peut contacter l'Éditeur aux coordonnées officielles communiquées sur la plateforme.

Article 32 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation entrent en vigueur à compter de leur date de publication sur la plateforme FINAGECO.

Version : Septembre 2026

L'utilisation de FINAGECO après leur entrée en vigueur vaut acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation dans les conditions prévues au présent document.

Déclaration d'acceptation

En créant un compte, en souscrivant aux Services ou en utilisant FINAGECO, l'utilisateur reconnaît :

- avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
- avoir compris leur contenu ;
- accepter leurs dispositions ;
- s'engager à les respecter ;
- utiliser FINAGECO conformément à sa destination et aux lois et règlements applicables.

Signature (avec mention lu et approuvé)

Nom et Prénoms

FINAGECO